

Des solutions concrètes existent pour soulager les aidants

Élodie d'Andréa et Louis Dransart, les organisateurs de la première édition montreuilloise de la Journée nationale des aidants, ont réussi leur pari : créer une plateforme d'orientation. De nombreuses familles sont venues à ce rendez-vous.

MONTREUIL. Parfois, les familles qui accompagnent un proche dépendant ne savent pas vers qui se tourner pour se faire aider. La journée d'information, qui a eu lieu samedi à Montreuil, a servi à leur donner des repères. Un guide adapté pour favoriser l'intégration des autistes a notamment été créé par le réseau Bulle 62. Il apporte des clés pour améliorer l'accueil dans les structures médicales, scolaires ou de loisirs. L'École parentale d'enfants autistes du Montreuillois apporte aussi son aide en complément de la prise en charge classique.

« Le groupe Siel Bleu a également présenté son outil de prévention : l'activité physique adaptée. »

Repairs Aidants propose des formations pratiques sur des thématiques telles que la complémentarité entre aidants familiaux et professionnels ou la diététique. Élodie d'Andréa le souligne : « *Le répit fait aussi partie des solu-*



Les familles ont rencontré les différents partenaires présents à la Journée nationale des aidants.

tions. » Depuis 2011, Bulle d'air propose un service de répit à domicile. L'association Gamins exceptionnels accompagne les familles pour faciliter l'accueil de l'enfant en situation de handicap dans les structures de droit commun. Le Réseau Parentalité 62 appuie les parents dans leur rôle

éducatif. Le groupe Siel Bleu a également présenté son outil de prévention : l'activité physique adaptée. L'ouverture du gîte d'Élodie et Louis est prévue pour avril 2019 à la Madeleine-Sous-Montreuil. Les familles pourront venir s'y ressourcer avec leur proche aidé. ■

Extrait du journal La Voix du Nord - Mercredi 10 octobre Page:12/13

La copie, la reproduction et la diffusion sont soumis aux droits d'auteurs et nécessitent une déclaration préalable, conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle. (Art L.335-2 et L.335.3)

